

Les éclaireurs de Courcelles T0012



Dossier parents

Année 2026-2027

Chers parents,

Bienvenue dans la section Éclaireurs de la **XIIe Terrils-Ouest Courcelles** !

À travers ce dossier, nous souhaitons vous donner toutes les informations utiles pour vous permettre de vivre cette année avec nous dans les meilleures conditions. Vous y trouverez le fonctionnement de la section, les informations pratiques, les dates importantes, les règles de vie ainsi que les différents documents nécessaires au bon déroulement des activités.

L'année Éclaireurs ne se résume pas aux réunions du samedi. Les hikes, les week-ends, les projets, les activités spéciales et le camp sont autant d'occasions pour les animés de découvrir de nouvelles choses, de relever des défis et de développer leur autonomie.

Nous souhaitons que chaque animé puisse progressivement prendre davantage de responsabilités dans la section, tout en étant accompagné par les animateurs.

Ce dossier a donc également pour objectif de vous permettre, en tant que parents, de comprendre notre manière de fonctionner et de savoir comment accompagner votre enfant dans son parcours scout.

Le staff éclaireurs 2026-2027 est composé de :

- Alpaga, responsable de section : 0476/08.91.18
- Capybara : 0472/76.05.60
- Aotus : 0495/41.45.66
- Coati (à partir de février) : 0472/56.84.70

E-mail : eclaireurs12to@gmail.com

Site de l'Unité : www.unitedecourcelles.be

Table des matières

1/ Calendrier de l'année.....	2
2/ Affiliation + cotisation de section.....	2
Affiliation fédérale.....	2
Cotisation de section	3
3/ Fonctionnement général de la section	3
Présence et absences	3
Arrivée et départ des animés	4
4/ Communication animateurs/parents.....	4
5/ Uniforme des animés.....	5
6/ Comportement, vivre-ensemble et responsabilité des parents	5
7/ Alcool, tabac et autres produits.....	6
8/ Actiky	7
9/ La Checklist de début d'année	8

1/ Calendrier de l'année

Vous trouverez ci-dessous les dates importantes pour l'année 2026-2027. Les convocations avec les réunions par deux mois sont envoyées au moins 15 jours avant le début du mois.

Nous vous enverrons plus d'informations par mail en temps voulu.

Du 31 oct au 01 nov 26	Hike d'halloween à Thuin
Le 12 décembre 2026	Réunion de Noël. Vous êtes invité à venir boire un vin chaud.
Le 13 février 2027	Souper d'unité
Du 15 au 17 mai 27	Hike de mai
Du 15 au 31 juillet 27	Camp à Izier

2/ Affiliation + cotisation de section

Affiliation fédérale

L'affiliation fédérale est imposée par la fédération « Les Scouts Baden-Powell de Belgique » pour l'ensemble des unités et des membres et dont le montant est affecté entre autres à la couverture d'assurance des scouts, à la formation des animateurs, à la création d'outils pédagogiques et de revues, etc...

Prix pour l'année 2026-2027 :

- 57,50 € si votre ménage ne compte qu'un seul membre inscrit chez Les Scouts ou les GCB;
- 46 € par personne si votre ménage compte deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit;
- 39 € par personne si votre ménage compte plus de 2 membres Scouts ou GCB vivants sous le même toit.

Il est demandé de payer ces frais d'inscription pour **le 31 octobre au plus tard** à :

Intitulé : « Les scouts TO12 unité »

IBAN : BE41 0682 4603 8810

Communication « Nom du/des scout(s) + section(s) »

Mais en cas de démission avant Noël, le montant des frais d'inscription est remboursé. Au-delà de cette date, la cotisation ne peut pas être remboursée.

Cotisation de section

La cotisation de section est demandée par la section éclaireurs afin de couvrir les frais liés aux activités (goûter, impression des documents, ...)

Elle est variable entre les différentes sections. Pour l'année 2026-2027, elle est fixée à **15€ par enfant** pour la section éclaireur.

Il est demandé de payer ces frais d'inscription pour **le 31 octobre au plus tard** à :

Intitulé : « Les scouts TO12 Eclaireurs »

IBAN : BE67 0682 3483 3387

Communication « Cotisation + Nom et prénom du/des scout(s) »

⚠ L'AFFILIATION ET LA COTISATION NE DOIVENT PAS ÊTRE PAYÉES SUR LE MÊME COMPTE ⚠

3/ Fonctionnement général de la section

Les activités de la section ont pour objectif de permettre aux animés de grandir, d'apprendre à vivre en groupe et de devenir progressivement autonomes et responsables, dans un cadre scout, bienveillant et sécurisant.

Nous accordons une importance particulière aux valeurs suivantes :

- le respect des autres et de soi-même ;
- l'entraide et l'esprit d'équipe ;
- la responsabilité et l'autonomie ;
- la bienveillance et l'inclusion ;
- le respect du matériel et de l'environnement ;
- la participation active à la vie de la section.

Les animateurs sont là pour accompagner les animés dans leur progression et leur proposer des activités adaptées à leur âge.

Présence et absences

La présence régulière aux activités est importante pour permettre aux animés de progresser, de créer des liens avec leur patrouille et de participer pleinement à la vie de la section.

Les réunions commencent généralement à **14h00**, ou à **10h00** lorsque cela est indiqué dans la convocation. Les animés sont invités à arriver **quelques minutes avant l'heure de début** afin de permettre aux activités de commencer à l'heure. En cas de retard répété non prévenu, nous ne pourrions pas accepter l'enfant en réunion.

En cas d'absence aux réunions, nous demandons aux parents ou aux animés de nous prévenir **dès que possible**.

Cette année, la présence ou l'absence de votre enfant doit également être confirmée via **Actiky** (Cfr. point 8) lorsque vous recevez le mail de demande de confirmation.

La participation au camp est conditionnée à un minimum de **70 % de présence aux réunions**. Les absences doivent être communiquées suffisamment tôt afin de permettre au staff d'organiser les activités dans de bonnes conditions.

Arrivée et départ des animés

Les animés doivent être présents **quelques minutes avant l'heure indiquée sur la convocation**.

Les lieux de rendez-vous peuvent varier selon les activités. La majorité des réunions ont lieu à :

- **École Saint François d'Assise**
Rue Général de Gaulle 72, Courcelles

Certaines activités peuvent commencer au :

- **Local Baladins/Pionniers**
Rue du Pasteur Noir 46, Courcelles

Si le lieu de rendez-vous change, il vous sera toujours indiqué clairement sur la convocation.

En cas de retard, nous demandons aux parents de prévenir les animateurs dès que possible. Sans communication préalable, l'accès à la réunion pourra être refusé lorsque la grille est fermée.

Afin de garantir la sécurité des animés à la fin des activités, les parents doivent compléter un document précisant les conditions dans lesquelles leur enfant est autorisé à quitter la réunion.

Les animateurs se baseront sur les informations communiquées dans ce document. Toute modification de l'autorisation devra être communiquée au staff.

4/ Communication animateurs/parents

La communication officielle entre la section et les parents se fait principalement **par e-mail**.

Toutes les informations importantes concernant les activités, les horaires, le matériel ou les événements sont transmises par ce moyen.

Lorsqu'une réponse est demandée, nous vous demandons de répondre au plus vite au mail concerné afin d'éviter les oublis ou les confusions.

Les mails sont lus et traités au plus tard le vendredi précédant la réunion.

Nous vous rappelons que les animateurs sont **bénévoles et étudiants**. Nous ne sommes donc pas toujours disponibles en journée pendant la semaine. L'e-mail reste par conséquent le moyen le plus fiable pour nous contacter.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter un animateur par téléphone, de préférence en fin de journée ou le samedi matin.

Un groupe WhatsApp réservé aux animés existe également pour transmettre certaines informations pratiques, telles que les rappels d'horaires, la tenue ou le matériel à apporter. Ce groupe **ne remplace en aucun cas la communication officielle avec les parents**.

Par souci écologique et économique, les convocations et dossiers ne sont plus imprimés et distribués. En revanche, ils sont transmis :

- par e-mail ;
- via Actiky (Cfr. point 8) ;
- via le groupe WhatsApp des animés lorsque cela est pertinent ;
- sur le site de l'Unité : www.unitedecourcelles.be/agenda.

5/ Uniforme des animés

Nous demandons à tous les éclaireurs de disposer de leur **uniforme complet au plus tard pour le 24 octobre**.

L'uniforme comprend :

- une chemise éclaireur bleu roi (38€) avec les écussons requis ;
- un short bleu marine (coton ou jeans) ;
- une paire de chaussures de marche ;
- des chaussettes de marche ;
- La casquette éclaireurs (*Pas dispo*) ;
- un t-shirt d'Unité (12€) ;
- un foulard (8€).

La chemise et les écussons sont disponibles à la Scouterie, notamment à Charleroi, Nivelles ou en ligne.

La casquette éclaireur, le t-shirt d'Unité et le foulard peuvent être achetés directement auprès des animateurs à la fin des réunions.

Pour les activités extérieures, nous demandons également aux parents de prévoir une tenue adaptée à la météo et à l'activité annoncée.

Cette année, nous instaurons deux nouvelles pièces d'uniforme, la casquette éclaireur (pas encore disponible) et l'écusson d'unité (1€), ils sont disponibles auprès des animateurs en fin de réunion.



6/ Comportement, vivre-ensemble et responsabilité des parents

La section Éclaireurs doit être un espace dans lequel chaque animé peut participer, apprendre et évoluer dans un cadre respectueux.

Nous attendons donc de chaque animé qu'il :

- respecte les autres animés et les animateurs ;
- respecte les consignes données par les animateurs ;

- participe aux activités dans la mesure de ses possibilités ;
- respecte le matériel mis à sa disposition ;
- respecte les lieux dans lesquels les activités sont organisées ;
- adopte un comportement permettant à chacun de se sentir en sécurité.

Les comportements violents, les insultes, les humiliations, le harcèlement, les discriminations et toute forme d'intimidation ne sont pas acceptés.

En cas de problème entre animés, nous demandons aux parents de **ne pas intervenir directement auprès d'un autre enfant ou de ses parents**. Le problème doit être signalé à l'équipe d'animation afin que celui-ci puisse être pris en charge dans un cadre adapté.

Les parents s'engagent également à :

- respecter les animateurs et leur travail bénévole ;
- respecter les horaires et les modalités de fonctionnement de la section ;
- transmettre les informations importantes concernant leur enfant ;
- prévenir en cas d'absence ou de retard ;
- prendre connaissance des communications envoyées par la section ;
- fournir à leur enfant le matériel nécessaire aux activités.

En cas de comportement problématique ou répété, l'équipe d'animation pourra prendre contact avec les parents afin de trouver une solution adaptée.

7/ Alcool, tabac et autres produits

L'achat et la consommation d'alcool par les Éclaireurs est **strictement interdit durant les réunions, les événements, les hikes et les camps**, y compris pour les animés âgés de 16 ans. Cette règle est claire et non négociable.

La consommation de tabac ou de produits dérivés par les scouts mineurs est **strictement interdite lors des réunions et des événements**.

En revanche, lors des hikes et du camp, notre position est différente : la consommation de tabac **n'est pas encouragée, mais n'est pas totalement interdite**. Notre objectif est d'adopter une approche éducative, réaliste et encadrée plutôt que d'ignorer ou de cacher une situation existante.

Dans le cas **exceptionnel** d'un animé déjà consommateur régulier, une consommation peut être tolérée dans un cadre strict défini avec l'animateur référent :

- un cadre précis est établi entre le animé et l'animateur référent ;
- aucune consommation n'a lieu devant les autres animés ;
- la consommation est limitée au strict nécessaire ;
- les cigarettes ou produits concernés sont conservés par les animateurs ;
- aucun réapprovisionnement n'est possible durant le camp.

Cette démarche vise à **accompagner, responsabiliser et encadrer**, et ne constitue en aucun cas une banalisation ou une incitation à la consommation.

Nous rappelons également que **la vente de tabac aux mineurs est interdite par la législation belge**, tandis que la consommation de tabac par un mineur n'est pas interdite par la loi.

Dans le cadre de cette démarche éducative, un animé peut être amené à se confier à un animateur concernant sa consommation ou sa vie personnelle.

Les animateurs sont tenus à un devoir de discrétion. Les informations confiées par un animé ne sont pas transmises aux parents sans son accord préalable, **sauf lorsque la situation présente un danger pour son intégrité physique ou mentale ou relève d'un acte illégal.**

Attention : les cigarettes électroniques jetables, appelées « puffs », sont totalement interdites en Belgique, tant à la vente qu'à la consommation. Elles ne sont donc en aucun cas tolérées.

8/ Actiky

Comme l'an passé, notre unité passe en mode hybride sur Actiky. Cette année, la décision est libre à chaque section de l'utiliser ou non. La section éclaireurs a pris la décision de continuer à l'utiliser.

Afin de permettre à chacun de se familiariser progressivement avec l'application, nous avons choisi de n'utiliser que trois fonctionnalités pour cette deuxième année :

- **L'agenda :** qui reprend la liste de toutes les réunions prévues et se met automatiquement à jour en cas de modification ;
- **La confirmation de participation de votre enfant aux activités :** quelques jours avant chaque réunion, vous recevrez un e-mail via Actiky vous demandant de confirmer la présence ou l'absence de votre enfant ;
- **La publication de messages :** Nous utiliserons l'outil « Publication » pour vous faire parvenir les informations de dernières minutes ou les dossiers/convocations.

Pour que cet outil soit utile à tous, nous vous demandons de vous y inscrire. Pour ce faire, vous pouvez suivre les trois étapes suivantes :

1. **Créer votre compte et celui de votre enfant sur Actiky**, dès que possible, via l'application mobile (iOS/Android) ou sur <https://app.actiky.com>. Un guide complet « Comment rejoindre une unité sur Actiky » est disponible sur demande (et une vidéo explicative : <https://youtu.be/W3tK7vG0SAU>).
2. **Inscrire votre enfant auprès de notre unité** en utilisant le code d'inscription : « **xii-scouts** ». L'inscription devient effective dès sa validation par l'unité.
3. **Confirmer la présence ou l'absence de votre enfant** à chaque réception du mail de confirmation envoyé via Actiky, avant chaque réunion.

Cette petite action de votre part est essentielle pour nous permettre de mieux organiser les activités et d'assurer un encadrement de qualité. Nous comptons sur votre collaboration et restons bien entendu disponibles en cas de question.

Deux petites réunions seront dédiées à l'installation de Actiky. Si vous le souhaitez, nous vous donnons rendez-vous le 19 septembre ou le 17 octobre à 12h30. N'hésitez pas à venir avec un ordinateur ou votre téléphone.

9/ La Checklist de début d'année

- ☐ Fiche inscription d'un membre (si nouvelle inscription)
- ☐ Autorisation de publication photos/vidéos (si nouvelle inscription) – A rendre à la prochaine réunion
- ☐ Autorisation de sortie (Disponible à la fin de ce dossier) – A rendre à la prochaine réunion
- ☐ Fiche santé individuelle (Disponible à la fin de ce dossier)
- ☐ Inscription sur Actiky (si ce n'a pas été fait l'an passé)
- ☐ Paiement de l'affiliation et la cotisation de section pour le 31 octobre
- ☐ Achat de l'uniforme pour le 24 octobre
- ☐ Lire entièrement ce dossier



Fiche santé individuelle

À compléter par les parents, représentant légal ou membre majeur au début de chaque année scout, avant le camp, la formation et le début des activités scouts.

Insérez ici une vignette de mutuelle

Insérez ici une vignette de mutuelle

Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées.

N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.

Identité du participant

Nom :
Prénom :
Né-e le :
Numéro de registre national :
Adresse : rue n° bte
Localité : CP :
Pays :
Tél. / GSM :
Email :

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tél. / GSM :	Tél. / GSM :
Email :	Email :
Remarque(s) :	Remarque(s) :

Coordonnées du médecin traitant

Nom et prénom :
Adresse :
Tél. / GSM :

Informations confidentielles concernant la santé du participant

Taille : Poids : :

Le participant peut-il prendre part aux **activités** proposées ? (sport, excursions, jeux, baignade...) ?

☐ OUI ☐ NON

Le participant sait-il **nager** ?

☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyennement bien ☐ Difficilement ☐ Pas du tout

Le participant souffre-t-il (de manière permanente ou régulière) de :

☐ diabète	☐ mal des transports	☐ affection cardiaque	☐ handicap mental
☐ asthme	☐ rhumatisme	☐ affection cutanée	☐ handicap moteur
☐ épilepsie	☐ énurésie nocturne	☐ somnambulisme	☐ maux de tête / migraines



Les Scouts ASBL
21, Rue de Dublin
1050 Bruxelles

www.lesscouts.be

Document à remettre aux animateurs de l'unité TO012 COURCELLES

Contact : scoutsdecourcelles12to@gmail.com



Si vous avez coché une ou plusieurs cases, merci d'indiquer la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir :

.....
.....

Le participant souffre-t-il de troubles :

☐ TDA ou TDA/H	☐ Dysphasique	☐ Dyslexique	☐ Dyspraxique
☐ Autre Dys.... :	☐ Colère	☐ Fortes angoisses	☐ Autre :

Le participant est-il suivi par un professionnel (Logopède, ...) : ☐ OUI ☐ NON

Si OUI :

Nom et prénom :

Profession :

Adresse :

Tél. / GSM :

Quelles sont les autres **maladies importantes ou les interventions chirurgicales** qu'a dû subir le participant ? (appendicite, rougeole...) + années respectives

.....
.....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants pour le bon déroulement des activités / du camp (problèmes de sommeil, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...) :

.....
.....

Le participant est-il en ordre de **vaccination contre le tétanos** ? ☐ NON ☐ OUI

Date du dernier rappel :

Le participant est-il **allergique à certaines substances, aliments ou médicaments** ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels ?

.....
.....

Quelles en sont les conséquences ?

.....
.....

A-t-il un **régime alimentaire particulier** ? Si oui, lequel ?

.....
.....

Le participant doit-il **prendre des médicaments** ? ☐ NON ☐ OUI

Si oui, lesquels ?

.....
.....

Préciser le dosage, la fréquence, l'indication, le mode d'administration et la durée du traitement :

.....
.....

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? ☐ OUI ☐ NON

(Rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants.)

Les médicaments apportés doivent être accompagnés d'une prescription médicale. Idéalement, ils seront préparés dans un semainier avec le nom le jour et l'heure. Les instructions précises d'administration accompagneront les médicaments. En cas d'absence de prescription médicale, une autorisation parentale pour l'administration de ces médicaments doit être fournie. Un modèle est disponible sur lesscouts.be.



Remarques

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : anti-douleur, anti-nauséeux et anti-diarrhée, antiseptique de type Chlorhexidine, pommade apaisante.

Par ailleurs, les données relatives au handicap peuvent être communiquées à l'ONE pour l'octroi de subsides dans ce cadre, sur base des dispositions légales applicables. Ces données ne sont pas communiquées pour d'autres finalités.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. À cette fin, j'autorise les animateurs à prendre la carte d'identité et/ou la carte ISI+ de mon enfant afin de permettre son identification en cas de nécessités médicales, telle qu'une consultation chez un médecin ou une prescription à la pharmacie

Date et signature des parents

Date et signature de l'enfant (à partir de 13 ans)

Le traitement des données médicales est effectué dans le cadre de nos activités légitimes et moyennant les garanties appropriées, conformément à l'article 9 §2 du Règlement général relatif à la protection des données. Les informations contenues dans la fiche santé sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la législation relative à la protection de la vie privée ainsi qu'au devoir de discrétion prévu dans la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires.

Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté. Vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites au plus tard un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.

Les informations relatives à nos traitements et à vos droits en qualité de personnes concernées sont disponibles dans notre charte de protection des données personnelles (disponible sur lesscouts.be/vieprivee).



Les Scouts ASBL
21, Rue de Dublin
1050 Bruxelles

www.lesscouts.be

Document à rendre aux animateurs de l'unité TO012 COURCELLES

Contact : scoutsdecourcelles12to@gmail.com





Autorisation de sortie pour mineurs après réunion scoute

Ce document a pour but d'autoriser les enfants à rentrer seuls après la fin des réunions scout, qui se terminent à 17h30 ou 18h.

En signant ce document, les parents ou tuteurs légaux déchargent les animateurs de toute responsabilité concernant la sécurité de l'enfant dès la fin de la réunion. Il est important de noter que le retour au domicile ou à tout autre lieu se fait sous la responsabilité des parents.

Je soussigné(e) [prénom + NOM]..... ,
tuteur de [prénom + NOM de l'enfant]
membre de la section *Eclaireurs* de l'unité TO012 Courcelles membre de la fédération Baden-Powell de Belgique.

- ☐ Autorise le retour de mon enfant (dénommé ci-dessus) seul ;
- ☐ Autorise le retour de mon enfant (dénommé ci-dessus) accompagné d'un membre de sa famille mineur également (*Ex : Frère/sœur ; Cousin/cousine ; ...*)
- ☐ N'autorise pas que mon enfant rentre non accompagné d'un adulte*

Remarque(s) : indiquez ici les personnes qui peuvent ou ne peuvent pas récupérer votre enfant.

.....
.....

Date et signature des tuteurs :

*Si l'enfant rentre accompagné d'un adulte autre que ses tuteurs légaux, veuillez en informer le staff.



Les Scouts ASBL

21, Rue de Dublin
1050 Bruxelles

www.lesscouts.be

Document à remettre aux animateurs de l'unité TO012 COURCELLES

Contact : scoutsdecourcelles12to@gmail.com

